

CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 avril 2025 à 20 h

Présidence : Pascal CLAUDE, Maire.

Secrétaire de séance : Anthony HOUILLON

Secrétaire adjoint : Bertrand PERRIN, DGS

Présents : Tous, sauf,

Absents : MILLOTTE Julie, Hubert GEGOUT.

Absents excusés : Thomas CLAUDE, Alexandre GEHIN, Pascal LAMBERT, Fanny MOUHOT, Franck MOUGEL, Céline TISSERAND,

Pouvoirs : Alexandre GEHIN pouvoir à Anthony HOUILLON, Franck MOUGEL pouvoir à Cédric BUSSON, Fanny MOUHOT pouvoir à Marianne THOMAS.

Convocations : 07/04/2025

Affichage : 07/04/2025

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation de la dernière séance

Après lecture des grands points du dernier compte-rendu de réunion de conseil par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte-rendu.

2. Décisions prises dans le cadre des délégations

En vertu de la délibération en date du 17 juin 2020 concernant l'institution d'une délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, notamment le point n°11,

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les demandes d'acquisitions suivantes :

PARCELLES	SURFACE TOTALE
AE/1011 + 1013 18b route de l'usine	966 m ²
AO/134 + 136 + 133 La Rabotte	1298 m ²
AE/414 + 439 Julienrupt (Le Bas)	504 m ²
AM/748 + 749 + 752 1rte du Bréau	897 m ²
AR/32 Nol	261 m ²
AE/880 + 881 + 888 35 Rte de l'Usine	1169 m ²

Finances

3. Comptes financiers uniques (CFU) 2024

Délibération n° 2025.0006

Domaine : Finances locales

Code : 7.1.1.3

Budget général :

Madame Denise CHEVRIER présente à l'assemblée l'ensemble des éléments financiers qui retrace les informations inhérentes à l'année 2024, puis expose au Conseil Municipal le détail du compte financier unique 2024 pour le budget général. La commission des finances tenue en date du 03/04/2025 et élargie à tout le conseil a émis un avis favorable. Pour le vote, Monsieur Le Maire quitte la salle des délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONSTATE que le compte financier unique transcrit fidèlement ces opérations
- APPROUVE le compte financier unique 2024 pour le budget général qui se décompose comme suit :

Budget général	Fonctionnement	Investissement
Recettes réalisées	2 008 835.21 €	1 188 878.59 €
Dépenses réalisées	1 704 294.00 €	834 786.59 €
Résultat de l'exercice	304 541.21€	354 092.00 €

Budget forêt :

Madame Denise CHEVRIER expose au Conseil Municipal le détail du compte financier unique 2024 pour le budget forêt. La commission des finances tenue en date du 03/04/2025 et élargie à tout le conseil a émis un avis favorable.

Pour le vote, Monsieur Le Maire quitte la salle des délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONSTATE que le compte financier unique transcrit fidèlement ces opérations
- APPROUVE le compte financier unique 2024 pour le budget général qui se décompose comme suit :

Budget forêt	Fonctionnement	Investissement
Recettes réalisées	126 345.88€	106 047.42€
Dépenses réalisées	309 707.98€	20 179.02€
Résultat de l'exercice	- 183 362.10€	85 868.40€

4. Affectations des résultats 2024 aux budgets 2025.

Madame Denise CHEVRIER propose aux conseillers municipaux les affectations de résultats des différents budgets. La commission de finances tenue le 03/04/2025 et élargie à tout le conseil a émis un avis favorable.

Budget général :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter le résultat de la section fonctionnement en section investissement, au compte 1068 pour un montant de 126 738,76 € en recettes
- DECIDE de reporter au compte R001 le déficit d'investissement soit 365 371,55 €.
- DECIDE de reporter au compte R002 l'excédent de fonctionnement soit 350 845,28 €.

Madame Denise CHEVRIER propose aux conseillers municipaux les affectations de résultats des différents budgets. La commission de finances tenue le 03/04/2025 et élargie à tout le conseil a émis un avis favorable.

Budget forêt :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter le résultat de la section fonctionnement en section investissement, au compte 1068 pour un montant de 0 €.
- DECIDE de reporter au compte 001 le déficit d'investissement soit 9 733,98 €.
- DECIDE de reporter au compte 002 l'excédent de fonctionnement soit 111 856,05 €.

5. Recours au procédé de fongibilité des crédits en instruction M57

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement sur le budget principal de la commune et le budget annexe de la Forêt. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- AUTORISE Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

6. Budgets 2025

Délibération n° 2025.0011

Domaine : Finances locales

Code : 7.1.1.1.

Budget général :

Madame Denise CHEVRIER présente aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des éléments financiers détaillés du budget primitif général pour l'année 2025, tel qu'il a été étudié en commission de finances tenue le 03/04/2025 élargie à tout le conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget général équilibré en section fonctionnement et équilibré en section investissement, comme suit :
 - Fonctionnement : Dépenses : 1 906 310.28 €
Recettes : 1 906 310.28 €
 - Investissement : Dépenses : 1 395 278.29 €
Recettes : 1 395 278.29 €

Délibération n° 2025.0012

Domaine : Finances locales

Code : 7.1.1.1.

Budget forêt :

Madame Denise CHEVRIER présente aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des éléments financiers détaillés du budget primitif de la Forêt pour l'année 2025, tel qu'il a été étudié en commission de finances tenue le 03/04/2025 élargie à tout le conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget général équilibré en section fonctionnement et équilibré en section investissement, comme suit :
 - Fonctionnement : Dépenses : 148 506.05 €
Recettes : 148 506.05 €
 - Investissement : Dépenses : 36 265.00 €
Recettes : 36 265.00 €

7. Vote des taux

Délibération n° 2025.0013

Domaine : Finances locales

Code : 7.2.1.1

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, il est proposé de maintenir les taux de l'année dernière, comme cela a été étudié en commission de finances tenue le 03/04/2025 et élargie à tout le conseil.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE les taux d'imposition de la façon suivante :
 - Taxe habitation : 22.91 %
 - Foncier bâti : 35.43 %
 - Foncier non bâti : 24.28 %
- CHARGE Monsieur Le Maire
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - De transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision.

8. Contribution au SIVU Incendie

Délibération n° 2025.0014

Domaine : Finances locales

Code : 7.6.1.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur la contribution au SIVU Incendie de Remiremont. Le mode de recouvrement peut être budgétaire ou fiscalisé. Depuis 2011, le conseil municipal a opté pour la fiscalisation. Pour 2025, il faut à nouveau se positionner sur le mode de recouvrement de cette contribution. Pour information, la contribution s'élève à 6 483.66 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fiscaliser la contribution au SIVU Incendie de Remiremont pour 2025.

9. Participations aux syndicats intercommunaux

Délibération n° 2024.0015

Domaine : Finances Locales

Code : 7.6.1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des participations aux syndicats intercommunaux auxquels la commune doit contribuer en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE les versements suivants :

Organismes	Montants
SDIS	56 695.4 €
Biens indivis de Vagney	5618 €
Syndicat Mixte Informatique	1 122.00 €
Syndicat scolaire Le Tholy	12 501.85 €
Syndicat scolaire Vagney	20 385.59
Biens indivis de Julienrupt	5015.82 €
Biens indivis de Saint-Amé	15 280.00 €
Syndicat des ponts	0.00 €

10. Programme de Voirie 2025

Délibération n° 2025.0016

Domaine : Compétences par thèmes

Code : 8.4

Monsieur Jean-Louis PIERRAT, adjoint, présente au Conseil Municipal le programme de voirie 2025 qui a été validé en commission travaux et finance élargie à tout le conseil, et qui se présente comme suit :

Programme de voirie 2025	46 767.00€
--------------------------	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le programme de voirie présenté pour 2025.

11. Programme de travaux forestiers 2025

Délibération n° 2025.0017

Domaine : Environnement

Code : 8.8.4

Monsieur Bruno VILLIERE, adjoint, présente à l'assemblée délibérante le programme des travaux forestiers 2025 proposé par l'ONF. Il est précisé que des travaux seront réalisés en régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le programme des travaux forestiers 2025 pour un montant de 27 000 TTC,

12. Demande de subvention au Conseil Départemental

Délibération n° 2025.0018

Domaine : Finances

Code : 7.5.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur la demande de subvention au titre de la voirie communale auprès du Conseil Départemental des Vosges en faveur du Programme de voirie 2025.

Le projet de réfection concerne les VC n°21, n°25, n°64 et n°83.

Montant total des travaux HT : 35 055,00 €

Montant total opération HT : 38 970 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du CD 88. Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
CD88 Voirie communale	15%	5 845,00 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)		5 845,00 €
Fonds propres		33 125,00 €
Sous-total collectivité		33 125,00 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		38 970,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du CD 88,

13. Admission en non-valeurs et créances éteintes

Délibération n° 2025.0019

Domaine : Finances Locales

Code : 7.10

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les demandes en admission en non-valeur et pour créances éteintes au budget général d'un montant total de 1198.15 €. Motifs : surendettement et poursuite sans effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les admissions en créances éteintes précitées

Informations diverses

1. Points divers :

- Monsieur le Maire présente un point sur les jurys d'assises et cite les personnes sélectionnées aléatoirement.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion est organisée le mardi 15 avril 2025 pour évoquer les sujets structurants du projet de PLUiH porté par la CCHV.
- Monsieur le Maire fait un point sur l'état d'avancement du chantier du cinéma à Vagney et évoque le futur chantier de la piscine.
- Un point rapide est présenté sur le budget de la CCHV.

Les adjoints présentent successivement les points suivants :

- Denise CHEVRIER : fait un point sur l'organisation du repas des séniors, l'organisation de la cérémonie du 8 mai et un bref rappel sur la commission déchets.
- Jean-Louis PIERRAT : fait un point sur la fin du chantier de la garderie dont la réception de fin de chantier sera réalisée le jeudi 24/04/2025. Il est évoqué succinctement le chantier du Bois du Pin dernièrement lancé.
- Marie GUILLEMIN : informe et félicite un élève de la classe de CM2 nommé champion de la lecture au niveau départemental. Il sera amené prochainement à participer au concours à l'échelle régionale organisé à Strasbourg.
- Bruno VILLIERE : fait un retour positif sur la matinée de nettoyage de printemps tenue le samedi 5 avril. De plus, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de participer le 03 mai 2025 à des travaux forestiers de ramassage de gaines de protection contre le gibier. Les volontaires pourront envoyer leurs confirmations directement auprès de Sylvia DIETZ.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 40 minutes.



Le Maire,
Pascal CLAUDE